

LE JARDIN DE L'ANCIENNE ABBAYE

SAINT-AUBIN D'ANGERS

Les jardins de l'ancienne abbaye Saint-Aubin d'Angers sont connus à partir de la fin du Moyen Age. Ils se modifient ensuite essentiellement deux fois : la première après la reconstruction mauriste : un jardin classique selon l'éthique monastique remplace le jardin médiéval et la seconde lors de la création des boulevards de la ville et de la mise en place de l'urbanisme nouveau qui en découle, la conséquence étant la suppression de l'ancienne clôture formée par les murs de la ville et la création de la rue des Lices.

La fin du Moyen Age

Deux plans (1) montrent l'abbaye dans son état à la fin du Moyen Age. Quoique imprécis et parfois contradictoires, ils sont les seuls plans antérieurs à la reconstruction mauriste. L'abbaye est limitée par la rue Saint-Aubin au nord, les remparts de la ville à l'est et au sud et à l'ouest, par l'abbaye Toussaint, le logis Barrault et l'actuelle rue du musée.

A l'ensemble du XIIe siècle formé par l'église, le couvent et la tour, de nombreuses maisons ont été construites par les officiers claustraux, venant s'ajouter aux bâtiments traditionnellement implantés dans la clôture : l'infirmerie et l'hôtellerie. En effet, à la fin du Moyen Age on assiste à un desserrement de la Règle notamment de celle de l'obligation de communauté. Ces constructions s'accompagnent de jardins privatifs clos de murs selon l'usage médiéval. Les nécessités fonctionnelles hiérarchisent et ordonnent les espaces créant un morcellement quelque peu confus à l'oeil.

Dans la partie est, située entre l'aile de la salle capitulaire et le mur de la ville, se trouve le chemin d'accès entre la porte de l'abbaye et le couloir situé à l'extrémité de la salle capitulaire. Le chemin se prolongeait vers la grande cave qui occupait le bout de l'aile est. Cette porte de l'abbaye située à proximité immédiate de la porte de la ville est destinée à une fonction domestique desservant la vie interne du couvent. La porte principale se trouve plus bas dans la rue juste avant le logis abbatial (aujourd'hui le carrefour entre la rue des Lices et la rue Saint-Aubin).

Le jardin de la partie est est consacré à l'infirmerie traditionnellement placée au chevet de l'église (elle était jointive de celle-ci entre les chapelles St-Germain et St-Benoît). Se trouvent également dans ce secteur la maison de l'infirmier et une chapelle dédiée à Saint-André (2). On peut supposer que le jardin de l'infirmerie était planté en jardin "des simples médecines" c'est-à-dire aux plantes destinées à l'apothicaire.

La partie sud montre qu'avait été construit un grand nombre de logis entre la cour de l'aile est et le réfectoire. Entre ces logis et le mur de la ville, les plans mentionnent l'existence de champs.

La reconstruction mauriste

L'abbaye Saint-Aubin n'adhère à la congrégation de Saint-Maur qu'en 1660. Afin d'adapter l'abbaye jugée vétuste aux nouveaux besoins (3), la décision de reconstruire est prise en 1772, néanmoins, les travaux ne débuteront qu'en 1688 par l'aile est (dortoir et salle capitulaire). La seconde campagne (aile sud) ne s'achève qu'en 1774 (4). Les archives de l'Ancien Régime sont silencieuses sur l'état de l'abbaye à la veille de la Révolution. En fait, le plan dressé aux alentours de 1803 (5) correspond le plus sûrement aux dispositions de Saint-Aubin au XVIII^e siècle.

Les vues de l'abbaye qui apparaissent dans le recueil de projets de reconstruction (6) de celle-ci ainsi que dans le *Monasticum* (7) sont d'une interprétation difficile. En effet, si des parties anciennes de l'abbaye apparaissent dans ces vues, les projets prennent une part importante rendant leur lecture trop incertaine pour envisager d'en déterminer un état du jardin.

L'abbaye reconstruite (8) présente désormais un tracé régulier même si le remploi des murs du XII^e siècle qui forment le périmètre du cloître donnent un axe légèrement oblique à l'aile de la salle capitulaire. Cette même régularité conforme à l'esprit classique s'applique au jardin selon un ordonnancement traditionnel aux abbayes mauristes (9). Il s'organise en plusieurs espaces en terrasses successives afin de compenser la déclivité du terrain et cernés par des murs. La limite reste identique à celle du Moyen Age.

On peut distinguer quatre espaces correspondant à des fonctions différentes :

- A l'est, entre les remparts et l'aile de la salle capitulaire se trouve un jardin constitué de quatre carrés plantés d'arbres, l'ensemble étant à son tour entouré d'une rangée d'arbres formant une promenade. A une extrémité, un escalier en exèdre permet d'accéder aux remparts à proximité de la porte Saint-Aubin et à l'autre, un escalier permet de descendre de la terrasse face au couloir situé au bout de la salle capitulaire. Ce quadrilatère correspond peu ou prou aux limites du potager actuel à l'exception de la limite supérieure modifiée lors du tracé du boulevard en 1818.

Le second ensemble est formé par les potagers qui comme il se doit sont clos de murs. Deux se logent dans un triangle entre le rempart et le jardin des pommiers (emplacement du tennis actuel), un petit potager est situé derrière les latrines et enfin un grand potager rectangulaire fait face à l'aile du réfectoire. Le jardin des religieux a une fonction utilitaire.

Un grand bosquet planté d'arbres d'agrément forme la troisième partie, au dos de la cour des services. Ce secteur sera repris par la ville lors du lotissement de la rue des Lices : il sera échangé contre une parcelle permettant de prolonger le jardin vers le sud en 1833.

La dernière partie concerne le jardin de l'abbé se prolongeant de la tour jusqu'au rempart des Lices. Il était mitoyen sur sa bordure ouest avec l'abbaye Toussaint. Ce secteur est imprécis parce que curieusement il n'est pas décrit. D'après le plan, ce jardin avait une forme plus élaborée en rectangles successifs avec galerie et terrasses.

On ne possède que peu d'éléments sur la nature des plantations : les règles communes et particulières de la congrégation de St-Maur (1687) préconisent au chapitre XXII la tenue du jardin ainsi que les excès prohibés que le jardinier respectera :

"5. Il ne fera point de parterres à la mode des séculiers qui ressentent le faste et la vanité, mais de simples carreaux ou autre forme convenable à la simplicité et modestie religieuse ; dans les compartiments et bordures de laquelle il pourra marquer quelque mystère de la Passion, ou chose semblable. Les allées seront aussi modestes Il disposera, plantera, et bordera celles qui seront le plus propres à se promener et donner de l'ombrage, des ceps de vigne pour y faire des treilles ou d'arbres fruitiers en palissage, ou d'autre façon qui puisse donner du couvert et de l'ombre durant les chaleurs

6. *Il ne s'amusera pas à cultiver des choses qui demandent trop de soin, d'artifice, de sujettion, de travail, de frais ou de culture, et qui sont de nulle et de peu d'utilité comme sont les orangers, les citronniers, les mirthes en caisse ..."*

L'installation de l'administration départementale dans la ci-devant abbaye Saint-Aubin en 1790 puis en 1797 ont été l'occasion de mémoires (10) qui décrivent malheureusement succinctement le jardin. Conformément à la Règle, le jardin comporte une importante partie utilitaire où les fruitiers tiennent une place de choix. On mentionne une pommeraie mais elle n'est pas située exactement. Les mémoires mentionnent aussi deux parties consacrées à l'agrément où les arbres sont qualifiés "de luxe", là aussi leur espèce n'est pas mentionnée.

La période révolutionnaire

Les 15 moines de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers sont expulsés en avril 1790. Dès le mois de mai, la nouvelle administration départementale et le district d'Angers s'installent dans les bâtiments conventuels dont la distribution s'avère adaptée aux nouveaux besoins. Cette nouvelle affectation s'effectue sans que le bâtiment subisse des transformations ou des destructions. Au mois de juin 1790 le département passe contrat pour l'entretien du jardin (11) : il stipule que ce dernier sera maintenu en l'état, les arbres morts remplacés et qu'il ne pourra y être apporté de modifications. Cependant le district d'Angers décide d'aliéner semble-t-il rapidement la partie du domaine de l'abbé formé par le nouveau palais abbatial construit vers 1740 au sud de la tour (12), l'ancien logis du XVI^e siècle et l'hôtellerie (13).

A partir de 1792, la situation évolue : l'abbaye toujours bien national héberge l'administration des transports et convois militaires, obligeant le département à se replier vers l'ancien couvent des Jacobins qu'il achète (14). L'église abbatiale devient une écurie et les troupes bivouaquent dans le jardin. En 1794, le jardin est inspecté (23 ventose an II) afin de l'affermir. Les années de guerre sont difficiles pour les hommes. Le superflu est systématiquement éliminé au profit de l'utilitaire et c'est pourquoi il est décidé de supprimer tous les arbres "de luxe" qui sont vendus et de mettre tout le jardin en culture y compris une partie des allées. La précarité de ces années se fait aussi sentir sur les bâtiments : tous les plombs des églises d'Angers sont récupérés et envoyés à la fonte.

La loi du 5 brumaire an V impose la création d'un dépôt d'archives publiques dans chaque chef-lieu des départements. Déjà considéré comme exigu le couvent des Jacobins ne peut convenir à ces nouveaux besoins. Le département décide d'acheter l'ancienne abbaye afin de s'y installer définitivement, ce qui est conclu à la fin 1796. Le nouveau propriétaire se plaint de l'état dans lequel il retrouve le bâtiment, vandalisé comme le jardin par les occupations intempestives des troupes. En mai 1797 (16), un contrat est passé avec André Lebreton pour l'entretien du jardin. La description contenue dans le contrat présente un jardin composé de potager clos de murs, de promenades et de pommeraie (sans que cette dernière soit située). L'entretien des arbres prend une part importante : on y distingue les arbres fruitiers et les arbres d'agrément. Les tailles sont multiples : éventail, buisson, espaliers ou palissades. Bien que possédant des terrasses, l'ancienne abbaye n'a jamais eu de jardin à la française avec des motifs en broderie et autres agréments à l'exception sans doute des carrés devant le logis abbatial du XVIII^e siècle.

Le XIX^e siècle

Les opérations d'urbanisme qui touchent Angers à partir du début du XIX^e siècle vont avoir des conséquences non négligeables sur le jardin de l'ancienne abbaye devenue siège de l'administration du département puis du préfet à partir de 1801. En effet, l'autorisation par Napoléon en 1807 de démolir les remparts et les modifications urbanistiques qui en découleront concernent le jardin puisque celui-ci s'appuie largement sur les remparts.

Le percement du boulevard de Saumur

Commencé par le secteur du boulevard Bessonneau, les travaux de démolition des remparts atteignent la porte Saint-Aubin en 1815 dont l'adjudication est faite au promoteur Desnoyer (17). En 1817, le département achète une portion de terrain à l'angle de la rue Saint-Aubin et le nouveau boulevard permettant ainsi de régulariser le tracé, l'ancien rempart formant une pointe puis un retrait par rapport au nouveau projet (cf plan de François en 1818. AD. N 1772). On crée au-dessus de ce boulevard une terrasse qui domine le boulevard : pour cela les matériaux qui la constituent proviennent de l'ancienne église Saint-Aubin en cours de démolition. La destruction définitive de l'église et les travaux de la terrasse (1819) sont adjugés là aussi à Desnoyer.

Si la limite avec le boulevard Foch actuel est donc différente de l'ancien tracé, on retrouve néanmoins l'ancien rempart à l'arrière des immeubles qui poursuivent ce boulevard. Le percement du boulevard des Lices (Roi René) vient à nouveau le couper.

La rue des Lices et le boulevard du Roi René

La question du percement de la rue Dauphine puis des Lices apparaît en 1823. En 1825 la ville est autorisée à percer la rue (18). Pour cela on exproprie essentiellement trois propriétaires dont les maisons se trouvent dans l'alignement. La part la plus importante appartient à Madame veuve Noireau qui possède le palais abbatial du XVIII^e siècle, l'hôtellerie et tout le jardin de l'abbé. Les constructions devant la tour appartenant à M. Voisin sont aussi concernées par la démolition. Madame Noireau gardera dans cette opération une partie du palais abbatial (toujours conservé), toutes les autres constructions et le jardin disparaîtront au profit de la nouvelle rue qui sera d'abord lotie le long de sa rive ouest, vers le jardin du musée.

La rive est, formée par le jardin de la préfecture et les servitudes est négociée à partir de 1833 (19) sous la forme d'un échange de terrains : la portion prise le long de cette rue sur le jardin est compensée par le recul vers le sud du tracé du boulevard des Lices afin que la perspective formée par le nouveau jardin ait la décence nécessaire au rang de l'hôtel de préfecture. En 1835, l'architecte Binet dresse le projet de construction de deux pavillons et d'une grille qui clôt la limite sud du parc.

L'aménagement de cette partie du boulevard et de la rue des Lices rend définitivement inutiles les remparts qui sont détruits parce que gênant la construction des nouveaux immeubles.

Dans l'histoire de l'abbaye ces aménagements des limites sont essentiels : ils achèvent la transformation de l'abbaye, monde clos par définition qui commence par la démolition de l'église en un hôtel entre cour et jardin dont le rôle est d'exprimer la position du représentant de l'Etat dans le département. Dans ces conditions le potager ne pouvait être maintenu au sud : cette partie utilitaire est déplacée face à l'aile est. on peut regretter que le parti d'aménagement de la nouvelle perspective n'ait pas fait l'objet d'une réflexion plus élaborée : le parc se rapproche du modèle anglais, composé de massifs d'arbres et de gazon.

Le potager répond à une organisation simple : quatre carrés répartis autour d'un bassin, un verger en contrebas de la terrasse le long de l'aile est. De chaque côté au nord et au sud, une charmille de tilleuls qui sera interrompue par la construction de l'orangerie vers 1860. Un bosquet termine le jardin du côté de la terrasse surplombant le boulevard.

Conclusion en forme d'histoire de l'orangerie

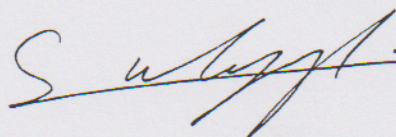
Dès le début du XIXe siècle, la préfecture se pourvoyait d'une collection d'orangers. Tout au long du XIXe siècle puis du XXe siècle, l'orangerie connaît des tribulations, victime à chaque fois des réaménagements ou des extensions (20). Durant la première moitié du XIXe siècle, elle est installée dans l'ancien réfectoire qui ne peut être affecté à un autre usage à cause des désordres des voûtes apparus rapidement (N 1769) après l'aménagement des appartements du préfet au dessus.

Le projet de déplacement de la salle du Conseil Général initialement située dans l'aile est à la suite du dépôt des archives conduit l'architecte à proposer de créer une orangerie en façade de l'aile sud (on décide en effet de déplacer les réunions du Conseil Général dans l'ancien réfectoire). Un second projet reporte l'orangerie dans le potager à l'emplacement où elle sera construite. L'élévation proposée ne sera pas tout à fait réalisée.

La création du dépôt des archives à l'arrière de la rue Saint-Aubin vient une nouvelle fois obliger à déplacer l'orangerie, une photographie prise vers 1950 montre la première tranche du bâtiment (1936) accolée à l'orangerie. En 1954, la prolongation de l'aile la détruit. on reporte l'orangerie au fond du jardin adossée à de la rue des Lices après la cour des services. La construction de la nouvelle aile en 1992 oblige à déplacer encore l'orangerie de l'autre côté du parc à l'arrière des immeubles du boulevard du Roi René.

Cette pérégrination démontre les difficultés que rencontrent préfecture et département pour adapter le lieu aux besoins toujours croissants. La recherche de nouveaux locaux est endémique depuis le début du XIXe siècle ce qui réduit toujours plus l'espace consacré au parc qui devient portion congrue. Ce dernier a toujours été articulé entre l'utilitaire et l'agrément. La suppression du potager marque sans doute la fin d'une époque et apparaît comme une évolution difficile à négocier.

Sophie WEYGAND



Conservateur du patrimoine